



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.28/2004/4
18 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion préparatoire régionale de la CEE
pour l'examen décennal de la mise en œuvre
du Programme d'action de Beijing
14-15 décembre 2004

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

**EXAMEN DÉCENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DE BEIJING DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Note du secrétariat*

RÉSUMÉ

Le présent examen régional porte sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région de la CEE. Il repose sur les réponses des pays au questionnaire établi par la Division de la promotion de la femme, en coopération avec les commissions régionales. Des résumés de chaque rapport de pays figurent dans les documents ECE/AC.28/2004/4/Add.1 et 2.

Un grand nombre de pays ont enregistré des progrès dans les 12 domaines d'action critiques définis dans le Programme d'action, mais ces progrès sont inégaux. On relève des tendances préoccupantes dans la plupart des pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI), où la situation des femmes dans l'économie s'est détériorée en raison de pertes d'emploi, d'une évolution vers des emplois faiblement rémunérés dans les secteurs structuré et non structuré et de réductions dans la protection sociale. Dans ces pays, l'accès des femmes aux services de santé a diminué et la pauvreté est en hausse sensible.

* Document présenté tardivement en raison de l'absence de capacités d'édition et de l'insuffisance des services de secrétariat au sein de la CEE, ainsi que du retard avec lequel les réponses de certains États membres au questionnaire des Nations Unies ont été reçues.

Dans les pays plus avancés, l'employabilité des femmes s'est améliorée et de nouvelles mesures ont été prises pour aider les parents à concilier travail et responsabilités familiales.

Les conceptions traditionnelles du rôle des femmes font de nouveau leur apparition dans un certain nombre de pays et la violence à l'égard des femmes demeure une préoccupation importante dans toute la région. Du côté positif, des progrès, bien qu'inégaux, ont été accomplis pour ce qui est de l'accès des femmes à des fonctions de prise de décisions et de la mise en place de mécanismes institutionnels de promotion de la femme. Des lois sur l'égalité des sexes ont également été élaborées, mais cette égalité en droit ne s'exprime pas encore dans les faits.

Un certain nombre de défis importants devront être relevés pendant les années à venir au cours desquelles il faudra notamment réaliser de réels progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action, suivre et comparer la progression de l'égalité des sexes dans les 12 domaines critiques et s'employer d'urgence à inverser les tendances négatives qui se manifestent en Europe orientale et dans la CEI.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	4
I. RÉSULTATS OBTENUS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION	5
A. Les femmes et la pauvreté	5
B. Éducation et formation des femmes	7
C. Les femmes et la santé	9
D. La violence à l'égard des femmes	11
E. Les femmes et les conflits armés	14
F. Les femmes et l'économie	15
G. Les femmes, le pouvoir et la prise de décisions	17
H. Mécanismes institutionnels de promotion de la femme	19
I. Droits fondamentaux des femmes	21
J. Les femmes et les médias	22
K. Les femmes et l'environnement.....	23
L. La petite fille.....	24
II. ALLER DE L'AVANT: QUELQUES DOMAINES D'ACTION FUTURE	25

Introduction

1. Le Programme d'action de Beijing adopté par la Quatrième Conférence sur les femmes en 1995 et le Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2000 ont marqué des étapes cruciales dans la réalisation de l'égalité des sexes.
2. Le Programme d'action s'appuie sur les engagements pris dans ce domaine lors de précédentes conférences des Nations Unies ainsi que sur le cadre établi par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en mettant l'accent sur une approche de l'égalité des sexes fondée sur les droits pour donner aux femmes les moyens d'agir.
3. Le présent examen de la mise en œuvre du Programme d'action reflète la spécificité de la région de la CEE. Les progrès accomplis sont comparés non seulement aux engagements souscrits à Beijing, mais aussi à ceux que renferment les conclusions de la Réunion régionale préparatoire de l'examen en l'an 2000 de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (Genève, 19-21 janvier 2000). Ces conclusions portaient sur les domaines suivants: les femmes et l'économie; la violence à l'égard des femmes et des filles; les femmes et les filles dans les situations de conflit armé; les femmes, le pouvoir et la prise de décisions et les mécanismes institutionnels de promotion de la femme.
4. Depuis 1995, des progrès ont été accomplis dans bien des pays et dans tous les domaines critiques, bien que des reculs aient été enregistrés dans la plupart des pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Les femmes ont plus facilement accès à l'emploi, elles sont mieux éduquées et sont en meilleure santé. Certaines atteignent des postes de décision et beaucoup gèrent leur propre affaire ou exercent les plus hautes fonctions de direction dans l'entreprise, notamment en Amérique du Nord.
5. En dépit de l'inégalité des progrès accomplis, les pays se heurtent à des problèmes analogues pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes. Dans la plupart d'entre eux, un certain nombre de problèmes demeurent, comme la pauvreté, notamment parmi les mères célibataires et les femmes âgées, les obstacles à des emplois de qualité, les pratiques discriminatoires et la persistance d'un écart de rémunération entre les sexes, la faiblesse des mécanismes visant à faire appliquer les lois antidiscrimination, l'insuffisance de la protection sociale, notamment pour les arrangements de travail atypiques, et le peu d'importance accordée aux différences entre les sexes dans la réforme de la protection sociale et de la retraite. Tous ces éléments doivent être replacés dans le contexte des progrès très lents, voire du recul dans certains pays, de la refonte de cadres institutionnels et de politiques qui reposent sur le principe de l'homme soutien de famille et ne tiennent pas compte des liens entre travail rémunéré et travail non rémunéré.
6. La violence à l'égard des femmes demeure une préoccupation importante pour tous les pays de la région de la CEE où les phénomènes de la violence dans la famille et de la traite des femmes se développent. Dans bien des pays, la participation des femmes au processus de prise de décisions, notamment au niveau national, demeure un domaine important où de nouvelles mesures s'imposent.

7. L'examen décennal a pour toile de fond l'instabilité politique constante dans un certain nombre de démocraties nouvelles de la région de la CEE, des situations de conflit et d'après conflit, des flux migratoires massifs entre pays et à l'intérieur d'entre eux, et la menace croissante du terrorisme. S'y ajoute une situation géopolitique nouvelle au moment où l'Union européenne s'ouvre à 10 nouveaux pays membres. Il en résulte des possibilités nouvelles, mais aussi la crainte d'une marginalisation éventuelle d'un nombre important de pays non membres de l'Union au sein d'une Europe plus vaste.

8. Comme le résumé de leurs réponses l'indique, la plupart des pays accordent une importance particulière aux questions suivantes: les femmes et l'économie (employabilité, y compris le travail indépendant des femmes, protection sociale, budget genré, statistiques ventilées par sexe); renforcement des mécanismes nationaux; violence et traite. Le secrétariat a établi des notes contenant une analyse plus approfondie de ces questions, et il en sera question tout au long du présent rapport.

9. L'examen décennal souligne la nécessité de faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Il met l'accent tant sur les résultats obtenus que sur les problèmes qui se posent dans les 12 domaines critiques et appelle l'attention sur les secteurs identifiés par les pays membres de la CEE comme appelant de nouvelles mesures.

I. RÉSULTATS OBTENUS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION

A. Les femmes et la pauvreté

- *Résultats: Un grand nombre de pays indiquent une certaine diminution du nombre d'hommes et de femmes vivant dans la pauvreté. La plupart des pays ont élaboré des plans d'action nationaux pour lutter contre la pauvreté qui tiennent compte des différences entre les sexes et sont axés sur la pauvreté des enfants. Bien des pays ont mis en place des politiques actives du marché du travail ainsi que des projets et des programmes visant à y renforcer et à y favoriser la présence des femmes ainsi qu'à leur faciliter l'accès aux ressources économiques.*
- *Difficultés: Il faut réduire la pauvreté, étant donné qu'un certain nombre de pays ont signalé des taux de pauvreté relativement élevés; améliorer la situation des mères célibataires et des femmes âgées très exposées à la pauvreté en raison de la discrimination dont elles sont victimes sur le marché du travail et dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services, ainsi que de l'écart de rémunération entre les sexes; lutter contre la pauvreté des enfants, étant donné que dans un certain nombre de pays jusqu'à 30 % des enfants vivent dans les ménages les plus démunis; améliorer les indicateurs et les statistiques portant sur la féminisation de la pauvreté.*

10. La pauvreté des femmes est inquiétante, notamment en Europe du Sud-Est, par exemple dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans certains pays d'Asie centrale et dans les trois pays du Caucase. Les femmes appartenant à des minorités ethniques et autres et les immigrantes en sont souvent victimes, mais la pauvreté peut également sévir parmi

les populations autochtones, en particulier dans les zones rurales. Elle est aussi souvent le corollaire de conflits militaires et de situations d'après conflit.

11. On manque de statistiques sur la pauvreté des femmes faute de données régulières sur la répartition du revenu au sein des ménages, en dehors de celles fournies par des enquêtes spéciales. Ce sont essentiellement les taux de pauvreté des ménages dont le chef est une femme, le plus souvent une mère célibataire et sa famille ou une femme âgée vivant seule, qui donnent à penser que la pauvreté des femmes est généralisée, ce que confirment les données relatives à la pauvreté des enfants.

12. Ce sont les femmes qui sont les principales victimes des réductions d'effectifs et de la diminution de la protection et des dépenses sociales. En outre, les cadres institutionnels en place réglementant les droits de propriété, les marchés du travail et les systèmes de protection sociale comportent des inconvénients systémiques. Dans tous les pays, les femmes tirent des revenus plus faibles de leur travail, de leurs biens, y compris la terre, et d'autres sources comme la retraite. Elles sont donc plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale en Amérique du Nord et en Europe occidentale aussi. Aux États-Unis, 90 % des adultes qui bénéficient d'une assistance temporaire pour les familles nécessiteuses (allocations sociales) sont des femmes. En France, les femmes représentent 80 % des personnes dont le revenu est inférieur au salaire minimum.

13. Un grand nombre de pays, comme l'Azerbaïdjan, le Danemark, la Géorgie, le Kirghizistan et le Royaume-Uni, ont adopté des mesures pour combattre la pauvreté des femmes. Des plans nationaux d'atténuation de la pauvreté prévoient l'octroi d'un soutien financier aux familles avec enfants, aux mères célibataires et aux femmes célibataires retraitées. Au Kazakhstan, un programme spécial a été mis en place pour améliorer la nutrition des mères à faible revenu et de leurs enfants. De plus en plus, les pays s'attaquent aussi à la pauvreté des femmes au moyen de politiques actives du marché du travail et d'un appui à l'emploi indépendant, par exemple grâce à des projets de microcrédit, comme en Bulgarie et en Slovaquie. Les plans nationaux de lutte contre la pauvreté adoptent souvent une approche globale, comprenant des mesures qui concernent le revenu, l'emploi, l'éducation et l'information, la santé et le logement, ainsi que les services à fournir aux enfants, aux parents célibataires et aux personnes âgées célibataires.

14. Les mesures de lutte contre la pauvreté des femmes tiennent aussi compte du lien entre le bien-être économique de l'enfant et celui de la mère. La pauvreté des enfants, en particulier dans les familles nombreuses, est élevée dans un certain nombre de pays. Les avoirs fiscaux (voir encadré) et des stratégies visant à donner à tous les enfants un bon départ dans la vie sont utilisés pour atténuer le problème, parfois dans le cadre d'un programme d'action plus général destiné aux parents célibataires et d'initiatives ayant pour but de prévenir la pauvreté de la génération suivante.

15. L'un des principaux défis consiste à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans toutes les activités et mesures planifiées. Cette démarche exige la modification du cadre institutionnel, qui repose toujours sur le principe voulant que l'homme est le soutien de famille, et la mise en place de mécanismes de marché non préjudiciables à un sexe. Elle exige aussi le renforcement de la collecte de statistiques et de l'analyse de la pauvreté des femmes si l'on veut que les mesures et les politiques adoptées donnent des résultats. En outre, il faudra élaborer des politiques conçues

expressément pour renforcer les ressources financières des familles avec enfants, par exemple en fournissant une assurance aux parents ou en versant des allocations familiales, des allocations-logement et des allocations d'entretien.

. *L'Azerbaïdjan a lancé et mis au point des programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté des femmes. La réforme agraire a permis à plus de 500 000 femmes de devenir propriétaires de terres.*

En Bulgarie, le Conseil des ministres a adopté le Plan national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et la Stratégie pour l'emploi prévoit des mesures garantissant des chances égales aux hommes et aux femmes. En 2003, les femmes représentaient 42 % des participants au programme intitulé «De l'assistance sociale à l'emploi».

Au Royaume-Uni, le crédit d'impôt pour enfant couvre l'assistance fournie aux familles avec enfants en fonction de leurs revenus, créant un système de soutien que le bénéficiaire ne perd pas s'il passe de l'aide sociale au travail. Le crédit d'impôt pour travail contribue à garantir que travailler paie, en assurant une aide et un soutien financier aux travailleurs à faible revenu qui ont des enfants. Le crédit d'impôt pour enfant et l'élément enfant du crédit d'impôt pour travail sont versés directement au soutien de famille

B. Éducation et formation des femmes

- *Résultats: Les résultats scolaires des garçons et des filles se sont améliorés dans la plupart des pays qui ont répondu au questionnaire. Dans tous les pays, la scolarité est obligatoire et gratuite dans le primaire et le secondaire, et dans la plupart les programmes d'études tiennent compte de l'égalité entre les sexes. La grande majorité des femmes et des hommes sont alphabétisés dans la région de la CEE. L'accès des femmes à tous les niveaux et types d'éducation et de formation augmente dans la plupart des pays.*
- *Difficultés: Il faut se préoccuper d'urgence du déclin de l'éducation des garçons et des filles dans quelques pays d'Asie centrale et du Caucase; accroître la présence des femmes dans les disciplines dominées par les hommes, notamment les technologies des télécommunications et de l'information; lutter contre les stéréotypes, toujours présents dans les manuels scolaires de bien des pays; améliorer les avantages que les femmes tirent de l'éducation, étant donné que dans la plupart des pays elles restent défavorisées sur le marché du travail même si elles sont mieux éduquées que les hommes; garantir aux femmes l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, qui demeure limité, notamment pour les femmes de plus de 45 ans; améliorer les taux d'alphabétisation parmi les immigrantes en finançant plus généreusement des programmes à leur intention.*

16. L'éducation des femmes s'est améliorée au cours des 10 dernières années. Le progrès a été particulièrement rapide dans certains pays d'Europe occidentale, comme la Grèce, le Portugal ou l'Espagne. Toutefois, l'accès à l'éducation a diminué dans quelques pays d'Asie centrale et dans le Caucase, par exemple en Arménie, au Tadjikistan et au Turkménistan, où l'on constate

un déclin des effectifs de l'éducation de base. Dans certains de ces pays, comme le Tadjikistan, la proportion de filles par rapport aux garçons a également diminué à ce niveau. La baisse de qualité de l'éducation publique et la stratification croissante de l'accès à l'éducation par niveau de revenu posent problème et nuisent à l'éducation des filles et des femmes dans un certain nombre de pays d'Europe orientale et de la CEI.

17. Certains pays ont pris des mesures efficaces pour encourager les femmes à choisir des disciplines dominées par les hommes, comme le commerce, le droit, les mathématiques et l'informatique. L'Espagne et la France ont toutes deux indiqué que les femmes s'orientaient vers ces disciplines, tandis qu'en Ouzbékistan l'Université de Tachkent a ouvert un centre de formation des femmes à la technologie des télécommunications et à l'informatique. Mais dans la plupart des pays les femmes continuent d'opter pour des disciplines traditionnellement féminines, ce qui limite leurs options sur le marché du travail.

18. La plupart des gouvernements se sont attachés à garantir un accès égal et non discriminatoire à l'éducation. Un certain nombre de pays ont rénové leurs programmes éducatifs à tous les niveaux en y incluant des matières de la problématique hommes-femmes. Les programmes d'études nationaux ont été révisés pour informer les filles et les garçons notamment du problème de la violence à l'égard des femmes. En Finlande, la loi garantit aux élèves le droit d'apprendre dans la sécurité. En Israël, un site Web a été créé pour donner des principes directeurs sur les questions d'égalité des sexes aux enseignants et aux administrateurs des écoles, et de nombreux programmes de formation visent à aider les enseignants à promouvoir cette égalité.

19. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et plusieurs pays d'Asie centrale accueillant de nombreuses populations, d'immigrants notamment, ont procédé à divers changements pour aider les enfants d'immigrants à intégrer le système éducatif national. Il faut néanmoins intensifier les efforts pour améliorer les niveaux d'éducation des immigrantes et les possibilités d'apprentissage qui leur sont offertes.

20. L'égalité d'accès à l'apprentissage la vie durant retient l'attention dans la plupart des pays. Nombre d'entre eux appuient l'éducation des adultes et la formation des femmes, et s'efforcent en particulier d'aider les femmes qui ont eu un enfant à acquérir de nouvelles compétences. Des programmes de ce type existent dans la plupart des pays d'Europe occidentale et orientale, ainsi que dans un certain nombre de pays de la CEI, comme la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et l'Ukraine. Des résultats ont été obtenus, mais l'accès à l'apprentissage la vie durant reste insuffisant, notamment en Europe orientale et dans la CEI où l'éducation des adultes est aujourd'hui dispensée essentiellement par des sociétés privées en l'absence de tout contrôle de qualité. Elle est souvent de faible valeur et coûte cher. Entre autres obstacles liés au sexe, on peut citer le manque de temps des femmes qui s'acquittent de leurs tâches ménagères sans être payées, mais aussi les pratiques discriminatoires des employeurs qui sont plus disposés à «investir» dans leurs employés hommes.

21. Dans l'ensemble, il faut encore progresser pour garantir aux femmes des possibilités d'éducation adéquates. Il faut aussi sensibiliser davantage au rôle important que l'éducation joue dans l'épanouissement des femmes, notamment lorsqu'elles se sont mariées jeunes ou élèvent seules leurs enfants. L'apprentissage tout au long de la vie, la diversification du profil éducatif des femmes, l'inversion des tendances négatives observées dans l'accès à l'éducation dans

certains pays et l'affinement des statistiques de l'éducation ventilées par sexe, notamment des indicateurs de qualité, sont autant de domaines où des mesures s'imposent.

*La **Finlande** met en œuvre un projet appelé «Les compétences de la société de l'information pour tous» dans le cadre de sa Stratégie nationale pour la société de l'information qui comprend des initiatives visant à renforcer les aptitudes des filles et des femmes dans ce domaine. Des mesures sont également prises pour accroître la présence des femmes dans l'industrie de l'information.*

*En **Irlande**, l'Agence nationale de la formation (FAS) suit de près la participation des femmes à tous les cours et, en 2001, elle a obtenu des fonds pour fournir des services de garderie d'enfants aux stagiaires. En 2003, 78 694 personnes, dont 33 557 femmes (43 %), ont achevé soit une formation, soit un programme d'emploi avec la FAS. La même année, les femmes représentaient 45 % des personnes suivant un programme de formation, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2001. L'initiative «Gateway» cible les femmes qui reviennent sur le marché du travail en leur offrant un appui personnalisé et une formation.*

*En 1997 et 1999, le Parlement fédéral **suisse** a voté des crédits spéciaux visant à accroître le nombre d'apprentissages, dans le but explicite de promouvoir l'égalité des sexes. Ces fonds ont permis la mise en œuvre de projets régionaux ciblés sur les femmes jeunes peu éduquées et sur l'intégration des migrantes.*

*En **Turquie**, le Ministère de l'éducation organise des programmes et des cours de formation pour les femmes et les filles qui n'ont pas eu accès à l'éducation formelle ou qui ont abandonné leurs études. En 2000, près de 700 000 femmes en ont bénéficié. La majorité a suivi une formation professionnelle, le reste ayant choisi des matières socioculturelles ou littéraires.*

*En **Ouzbékistan**, les nouveaux programmes pour l'emploi sont axés sur la formation et l'emploi des femmes. Celles-ci représentent désormais 44 % des actifs et le nombre de femmes chefs d'entreprise a augmenté. Le pays a également mené une campagne visant à familiariser les femmes avec leur droit à des services de santé procréative.*

C. Les femmes et la santé

- *Résultats: Dans la plupart des pays, les femmes ont accès au système de santé et à des programmes spéciaux de dépistage. Dans un nombre croissant de pays, de nouveaux programmes et politiques visant à prévenir la grossesse chez les adolescentes ont donné de bons résultats, et un nombre accru de femmes ont accès à un traitement contre le VIH. L'espérance de vie des femmes continue d'augmenter dans la plupart des pays, même si elle reste inférieure à son niveau de 1989 dans certains d'entre eux. Le bien-être des femmes âgées et les soins à leur dispenser retiennent davantage l'attention dans un certain nombre de pays.*

- *Difficultés: Il faut améliorer les soins de santé, notamment les services de maternité et les soins médicaux aux enfants dans un certain nombre de pays de la CEI; tenir compte des différences entre les sexes dans les réformes de la santé, notamment dans le système d'assurance médicale, dans de nombreux pays; lutter contre la propagation rapide des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida dans un certain nombre de pays de la CEI et de pays d'Europe du Sud-Est; mettre un terme au recul enregistré dans l'adoption de lois et de politiques progressistes en matière de planification familiale dans plusieurs pays; assurer une éducation sexuelle appropriée à l'école; améliorer la collecte des données et le suivi des progrès accomplis.*

22. Dans la région de la CEE, l'accès des femmes aux soins de santé est généralement satisfaisant. Dans la plupart des pays, les femmes ont une espérance de vie plus longue, la mortalité maternelle et infantile est plus faible et bien des services de santé sont plus facilement accessibles. De nombreux pays ont pris des mesures efficaces pour prévenir les grossesses chez des adolescentes et assurer aux femmes un traitement contre le VIH/sida, y compris au moyen de programmes d'éducation et de sensibilisation. De nouveaux programmes de santé pour les femmes âgées ont également été mis en place, notamment en Amérique du Nord et en Europe occidentale. La Grèce est l'un des pays qui a ciblé son action sur la santé des femmes, notamment sur le cancer du sein, l'ostéoporose, l'allaitement maternel et les mauvais traitements. Elle a également créé 41 centres de planification familiale. En Suisse, les femmes bénéficieront pour la première fois d'un congé de maternité à la suite d'un référendum qui a eu lieu en septembre 2004.

23. Toutefois, un sérieux recul a été enregistré, notamment en Europe orientale et dans la CEI. En 2001, l'espérance de vie des femmes était plus faible qu'en 1989 dans des pays comme le Bélarus, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine (base de données des Nations Unies). Les taux de mortalité maternelle ont augmenté dans un certain nombre de pays, dont la Géorgie, la Lituanie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et le Tadjikistan, et demeurent élevés en dépit de l'amélioration observée à la fin des années 90. En outre, la mortalité infantile est élevée par rapport aux critères internationaux dans plusieurs pays, comme le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan (base de donnée de l'UNICEF). Cette situation met en péril le respect des engagements contenus dans le Programme d'action de Beijing et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement qui visent à réduire la mortalité infantile.

24. Des coupes importantes ont été opérées dans les services de santé publique de la plupart des pays d'Europe orientale et de la CEI, avec l'introduction de prestations obéissant aux lois du marché, comme l'assurance médicale, les maisons de retraite et les services de santé privés. Conjuguée à une détérioration sensible de la qualité des services publics, cette situation a restreint l'accès d'un grand nombre de femmes aux services de santé. Quelques pays, comme l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie, ont mis en place des programmes visant à améliorer l'accès des femmes aux services de santé et à la santé procréative, lesquels ont entraîné une légère diminution des taux nationaux de mortalité infantile et maternelle.

25. La plupart des pays ont progressé dans les domaines de l'éducation sexuelle, de la planification familiale et de la santé procréative en mettant en œuvre des programmes spéciaux et, dans certains cas, en modifiant la législation. Toutefois, les grossesses précoces,

la planification familiale et l'avortement à haut risque continuent de poser problème, notamment dans les pays dotés de lois restrictives. Ainsi, la Pologne a signalé que les femmes étaient plus nombreuses à abandonner leur bébé à l'hôpital ou à recourir à des avortements illégaux.

26. Il faut inverser la tendance à l'accès plus restreint des femmes aux soins de santé en Europe orientale et dans la CEI et intégrer les besoins des femmes aux réformes de la santé. Le recours à des pratiques optimales utilisées dans d'autres pays pourrait faciliter ce processus.

*En **Belgique**, l'État fédéral s'est employé à intégrer une dimension genre dans l'enquête sur la santé publique et les études sur la santé des femmes qui travaillent. Depuis 2001, un groupe interorganisations s'efforce de familiariser les jeunes avec les contraceptifs et de les aider à y avoir accès.*

*Pour la période 2002-2010, le Gouvernement **danois** a mis en place un programme de soins de santé appelé «En bonne santé pendant toute la vie». Cette initiative, née de la collaboration entre 11 ministères, vise à réduire l'incidence de maladies et de troubles importants qui sont évitables. Le Ministère de l'égalité des sexes a demandé un rapport sur «Les différences entre les sexes dans la maladie et la santé».*

*En **Finlande**, la Clinique de santé sexuelle de la famille a promu la santé sexuelle et amélioré les services fournis en offrant des conseils et un traitement gratuits aux filles âgées de moins de 18 ans et aux garçons de moins de 20 ans. Un autre projet vise à accroître le bien-être des hommes. La Clinique a créé de nouveaux services pour les femmes victimes de violences sexuelles. La loi sur le statut et les droits des bénéficiaires de la sécurité sociale (2001) a renforcé les droits des femmes handicapées, qui ont des besoins de santé spéciaux, notamment pendant et après la grossesse, ainsi qu'en matière de planification familiale.*

*En **Allemagne**, la loi sur la modernisation de la santé permet une meilleure prise en compte des différences entre les sexes dans les soins de santé. Les rapports, études et exposés scientifiques doivent prendre en considération les aspects de la santé qui sont propres à l'âge, au sexe et aux conditions de vie.*

*En **Fédération de Russie**, de nouvelles institutions ont été créées pour sensibiliser la population et prévenir la propagation du VIH/sida, notamment 1 centre fédéral, 7 centres régionaux et 106 centres locaux.*

D. La violence à l'égard des femmes

- *Résultats: Les États membres ont davantage conscience que la violence à l'égard des femmes est liée au respect des droits fondamentaux. La plupart ont intensifié leurs efforts pour lutter contre cette violence, notamment en protégeant mieux les victimes et en mettant à leur disposition des installations de meilleure qualité. Un certain nombre de gouvernements travaillent en coopération étroite avec les ONG dans ce domaine. On est également plus conscient du problème de la traite des femmes à tous les niveaux.*

- *Difficultés: Il faut renforcer l'appui législatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est encore considérée comme une ingérence dans les affaires familiales dans de nombreux pays; améliorer les données et les analyses concernant la violence à l'égard des femmes; accorder une attention accrue à la traite des femmes dans les programmes visant à combattre le crime organisé; renforcer le soutien international, y compris les ressources financières et professionnelles, et resserrer la coordination.*

27. Depuis 1995, les pays de la région de la CEE sont plus sensibilisés au phénomène de la violence à l'égard des femmes et des filles et plus résolus à le combattre. La plupart ont signé et ratifié un certain nombre d'instruments internationaux relatifs à la violence à l'égard des femmes et des filles qui ont été élaborés dans le cadre des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe.

28. Jusqu'à 90 % des pays qui ont répondu ont fait état de mesures spécifiques d'aide aux victimes de la violence. Certains pays ont mis en place des programmes spéciaux d'éducation, dont beaucoup font intervenir les hommes. Des vidéos et des films de courte durée illustrant la violence à l'égard des femmes ont été réalisés et des foyers pour femmes battues ont été ouverts. Un grand nombre de pays ont créé des services d'assistance téléphonique gratuits et des foyers pour femmes battues. Ce faisant, les gouvernements ont travaillé avec les ONG à tous les niveaux.

29. Certains pays, comme la Finlande et le Royaume-Uni, consacrent une part non négligeable du budget national à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Un certain nombre de pays ont élaboré des programmes et des lois pour combattre la traite des femmes, notamment le Danemark, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Pologne. Le Gouvernement danois a présenté un plan d'action national, qui prévoit des mesures de soutien aux victimes, aide les familles à prévenir la violence, notamment par le traitement des hommes violents, fait comprendre la nature et l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et rompt le silence. Plusieurs campagnes nationales ont été organisées.

30. Toutefois, la violence à l'égard des femmes reste un problème sérieux et généralisé dans la région de la CEE. En l'absence de données systématiques, on fait appel à des enquêtes et des études pour en évaluer l'ampleur. Une de ces études, effectuée en Turquie, a fait apparaître que les femmes étaient victimes de violence physique dans 34 % des ménages et de violence verbale dans 53 %. Elle a également montré que 46 % des enfants subissaient des violences physiques. La violence dans la famille représente de 20 à 25 % des faits de violence dans de nombreux pays.

31. Au cours des 10 dernières années, la très forte augmentation du nombre de femmes d'Europe orientale et des pays de la CEI envoyées illégalement en Amérique du Nord et surtout en Europe de l'Ouest à des fins d'exploitation inquiète de plus en plus la plupart des pays. Depuis 1989, selon des estimations du Département d'État des États-Unis, de 120 000 à 175 000 femmes d'Europe orientale et des pays de la CEI viennent alimenter chaque année l'industrie du sexe en Europe occidentale. Cette augmentation est étroitement liée au développement du crime organisé, à l'insuffisance des lois proscrivant la traite ainsi qu'à l'évolution de la situation du côté de l'offre (détérioration de la situation économique des femmes) et de la demande (hausse de la demande d'employées de maison et industrie du sexe florissante). Des mesures ont été prises dans de nombreux pays, dont la criminalisation

de la traite et l'organisation de campagnes de sensibilisation. Il faudrait toutefois se préoccuper davantage des causes économiques de la traite (voir ECE/AC.28/2004/10).

32. Dans quelques pays, la persistance de la violence peut être attribuée aux difficultés que pose l'application des lois et règlements, à la méconnaissance desdits règlements ou des mécanismes existants, à l'absence de mesures efficaces de lutte contre les causes profondes de la violence et à l'omniprésence d'actes de violence dans les médias. Dans les pays pluriculturels, certains groupes ethniques sont particulièrement concernés par le problème de la violence à l'égard des femmes.

33. La plupart des pays ont indiqué que la lutte contre la violence à l'égard des femmes était l'une de leurs priorités. Pour progresser, il faut manifestement une approche multidimensionnelle du problème, une volonté accrue de le combattre, des programmes et des ressources ciblés.

*En **Finlande**, plusieurs ONG fournissent conseils et soutien, y compris par téléphone et par l'Internet, aux femmes et aux filles victimes de violence ou menacées de violence. On s'efforce aussi de répondre aux besoins spéciaux des immigrantes, par exemple en assurant des services dans les langues de minorités. À Espoo, un projet destiné aux hommes, qui leur propose des solutions non violentes, met à l'essai un processus de médiation. Bien des services sont fournis avec l'aide de bénévoles. L'Église a joué un rôle actif et remarqué dans les campagnes de prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.*

*Récemment, l'**Italie** a renforcé la loi antitraite (228/2003) ainsi que le rôle du Département de l'égalité des chances, qui coordonne le travail de la Commission interministérielle sur la traite composée de représentants des Ministères du travail, de l'intérieur et de la justice et alloue des fonds à des projets fournissant conseils, aide et protection sociale aux femmes victimes de la traite, notamment en les aidant à trouver un emploi et en les logeant. Un service d'assistance téléphonique a été créé en 2000 aux niveaux national et local.*

*Un groupe d'appui aux victimes a été créé au sein de la police de **Malte**, qui a pour mission de protéger les victimes de violence dans la famille. Des services de soutien sont également assurés par l'intermédiaire du Groupe de la violence dans la famille et de son organisme de protection sociale, «Appogg», notamment l'aide de travailleurs sociaux, de psychologues et autres spécialistes. L'organisme offre aussi des programmes de réinsertion aux auteurs d'actes de violence dans la famille. Le Gouvernement apporte un appui financier aux ONG qui soutiennent et recueillent les victimes.*

*À l'initiative de la **Suisse**, 20 femmes ministres des affaires étrangères ou représentantes de leur gouvernement se sont réunies à Genève pour débattre d'un plan d'action conjoint visant à combattre plus efficacement la violence à l'égard des femmes. Une déclaration commune a été adoptée à cette occasion (15 mars 2004).*

*En **Turquie**, la lutte contre la violence à l'égard des femmes comprend la formation des forces de sécurité, du personnel de santé et autres fonctionnaires qui s'occupent des victimes et la sensibilisation des femmes et des filles à leurs droits. La Direction générale de la condition et des affaires féminines coopère avec des organisations de la société civile.*

E. Les femmes et les conflits armés

- *Résultats:* Les gouvernements ont pris conscience que les droits fondamentaux des femmes étaient violés en situation de conflit armé. Ils comprennent de plus en plus qu'il importe d'associer les femmes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la gestion des situations d'après conflit. Un certain nombre a augmenté les quotas réservés aux femmes dans les organismes de rétablissement de la paix. La plupart des pays s'emploient à améliorer la législation dans ce domaine.
- *Difficultés:* Il faut améliorer la coopération internationale s'agissant des femmes et des conflits armés; prendre conscience et se préoccuper davantage de toutes les formes de violence liées à des situations de conflit, telles que migration forcée, traite, exploitation sexuelle, prostitution, violence physique et mentale.

34. La plupart des pays ont montré qu'ils comprenaient le problème dans ses grandes lignes et un certain nombre d'entre eux se sont employés à associer les femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux négociations de paix. Les mesures de politique concrète et l'action sont toutefois moins courantes.

35. Plusieurs pays reconnaissent le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la réconciliation. Le Ministère finlandais de la défense a mis au point un code de conduite pour les missions de maintien de la paix et intégré la question de l'égalité des sexes à la formation des forces de maintien de la paix. Le Gouvernement irlandais est résolu à assurer des chances égales aux hommes et aux femmes dans les forces de défense et la participation des femmes à tous les aspects des activités de ces forces. Le Royaume-Uni cherche des moyens de garantir la présentation de candidatures de femmes à des missions et à des postes aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales. Des mesures analogues ont été prises par la Suisse.

36. L'Azerbaïdjan et le Kirghizistan ont pris de nouvelles initiatives pour lutter contre la traite et améliorer la situation des femmes en période de conflit et d'après conflit.

37. Pourtant, il faut faire davantage pour aider les femmes et les filles touchées par les conflits armés à retrouver leur statut politique, social, économique et juridique, et veiller à ce qu'elles aient le droit d'hériter. Il faut aussi permettre aux femmes de contribuer activement à la résolution des conflits plutôt que de les considérer comme des victimes passives.

En Suède, tous les militaires suivent une formation spéciale à la question de l'égalité des sexes avant de rejoindre les missions de maintien de la paix des Nations Unies. En 1999, la Suède a adopté une stratégie pour la gestion des conflits et le rétablissement de la paix. Cette stratégie comprend la formation des militaires et le soutien aux organisations bénévoles qui travaillent au renforcement de l'application de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

F. Les femmes et l'économie

- *Résultats: Un grand nombre de pays ont adopté des mesures et mis au point de nouveaux outils pour améliorer l'employabilité des femmes, notamment dans le cadre de la Stratégie européenne pour l'emploi. Il s'agit de mener des politiques actives du marché du travail, d'investir dans une meilleure éducation, d'introduire des systèmes de travail flexibles, notamment des mesures permettant aux employés de réduire ou d'augmenter leurs heures de travail, et de modifier la législation pour permettre aux femmes de concilier travail et responsabilités familiales.*
- *Difficultés: Il faut inverser les tendances négatives observées dans l'employabilité des femmes et leur protection sociale en Europe orientale et dans les pays de la CEI; éliminer la discrimination de fait contre les femmes sur le marché du travail, dans l'accès aux ressources et dans le recrutement et le déroulement de la carrière; atténuer l'écart de rémunération entre hommes et femmes; améliorer la qualité des emplois exercés par les femmes; encourager la continuité de l'emploi pour les femmes, notamment en leur facilitant l'accès à l'apprentissage la vie durant; éliminer les inconvénients liés à l'emploi à temps partiel; promouvoir les congés parentaux partagés et assurer des services de garderie d'enfants moins coûteux.*

38. Tous les pays qui ont répondu considéraient l'aspect économique de l'égalité des sexes comme une priorité. La situation des femmes dans l'économie s'est améliorée dans la plupart des pays d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale en raison d'un cadre législatif plus favorable, par exemple la Stratégie européenne pour l'emploi, et de l'introduction de politiques et de mesures nouvelles, notamment pour améliorer l'employabilité des femmes et les aider à conjuguer travail et responsabilités familiales. Il en a résulté des taux de participation accrus, un emploi global plus élevé et une certaine évolution vers des niveaux eux aussi plus élevés de responsabilité et de rémunération (voir ECE/AC.28/2004/5).

39. Les femmes ont été plus nombreuses à devenir chefs d'entreprise, et des mesures ont été adoptées avec de bons résultats pour appuyer l'emploi indépendant des femmes et leur employabilité, notamment en Amérique du Nord mais aussi dans un grand nombre de pays d'Europe occidentale ainsi qu'en Europe orientale et dans la CEI (voir ECE/AC.28/2004/CRP.2).

40. Néanmoins, la situation en Europe orientale et dans la CEI illustre la fragilité de la situation économique des femmes en temps de crise. Les femmes ont des possibilités d'emploi considérablement plus réduites. Elles ont été plus nombreuses à souffrir de la réduction des effectifs, notamment jusqu'à la fin des années 90, et elles ont eu moins de possibilités dans le secteur privé, en partie du fait de pratiques discriminatoires. Leur présence s'est renforcée dans les secteurs à faible rémunération, notamment dans la santé publique et l'éducation, de même que dans les emplois mal payés qui donnent rarement droit à des prestations sociales, par exemple les emplois à temps partiel et autres arrangements atypiques et les emplois du secteur non structuré. Les femmes sont souvent surqualifiées pour les fonctions qu'elles exercent. La réapparition de comportements traditionnels renforce la perception des femmes comme employées de seconde zone (voir ECE/AC.28/2004/6).

41. En dépit de l'inégalité des progrès, certains pays jugent préoccupante la discrimination qui s'exerce à l'égard des femmes sur le marché du travail. Ils ont aussi souligné la nécessité de faciliter un accès égal aux ressources, aux droits et aux marchandises pour réduire la pauvreté parmi les femmes et renforcer leur participation à l'économie.

42. Tous les pays ont reconnu l'existence d'un écart de rémunération entre hommes et femmes, qui est de 18 % au Royaume-Uni et de plus de 20 % en Lettonie. Face à ce problème, les gouvernements ont adopté des lois permettant aux femmes de contester plus facilement cette inégalité et ils ont financé des examens du montant de la rémunération. Certains ont introduit des avoirs fiscaux pour aider à réduire la différence. Plusieurs ont créé des commissions sur l'égalité de rémunération habilitées à enquêter auprès des employeurs. La Belgique a lancé un projet (EVA) qui vise à donner aux travailleurs et aux employés les outils nécessaires à la mise en place d'une nouvelle classification fonctionnelle des emplois et à encourager les révisions de manière que le système de classification ne fasse pas de différence entre les hommes et les femmes.

43. En dépit des progrès accomplis pour aider les femmes à concilier travail et responsabilités familiales en Europe occidentale, par exemple aux Pays-Bas et en France, la réduction des allocations versées par l'État et le développement de services de santé, d'écoles ou de régimes de retraite privés, dans le cadre de la réforme de la protection sociale, demeurent préoccupants. L'affaiblissement des systèmes de protection sociale a eu des répercussions beaucoup plus importantes sur les femmes que sur les hommes car il les pénalise encore plus pour ce qu'elles font: subvenir aux besoins de la famille sans être rémunérées. Cette évolution a été la plus marquée en Europe orientale et dans la CEI mais ses incidences sur les femmes concernent tous les pays, étant donné que l'égalité des sexes est restée un élément marginal des réformes sociales dans toute la région de la CEE (voir ECE/AC.28/2004/8).

44. D'autres mesures s'imposent pour renforcer la politique de l'emploi, adapter les systèmes législatifs et d'application des lois, créer des environnements de travail appropriés et introduire la formation tout au long de la vie, y compris dans les secteurs et les technologies de pointe, et donner une perspective de genre aux politiques et mécanismes de protection sociale pour qu'il soit plus facile aux femmes d'entrer dans la vie active et d'en sortir et de concilier emploi et responsabilités familiales. Pour disposer de meilleurs outils d'intégration de ces préoccupations dans les politiques économiques, il faut établir des budgets axés sur les besoins des femmes et renforcer la collecte de données (voir ECE/AC.28/2004/CRP.1 et ECE/AC.28/2004/7).

*Un certain nombre de pays d'Asie centrale et du Caucase, notamment l'**Arménie**, le **Kazakhstan** et le **Kirghizistan**, ont mis en œuvre des programmes spéciaux de microcrédit dans les zones urbaines et rurales pour aider les femmes chefs d'entreprise et favoriser la présence des femmes dans le monde des affaires.*

*En **Belgique**, le projet **Electronica**, lancé en 2001, vise à favoriser l'emploi des femmes dans le secteur des technologies nouvelles. Il est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre d'un programme fédéral pour 2000-2006. L'objectif à long terme du projet est de faire évoluer la mentalité des femmes, des formateurs, des employeurs et autres parties prenantes.*

*Le **Canada** a créé un Forum économique national des femmes, mis au point un guide de planification d'entreprise destiné aux femmes autochtones et créé en 2003 le Prix canadien de l'innovation féminine à la suite de la recommandation du Groupe de travail fédéral sur les femmes entrepreneures.*

*La **République tchèque** a lancé un projet de formation ciblé sur le secteur privé, pour mieux appliquer, faire respecter et contrôler les mécanismes assurant l'égalité des chances dans l'entreprise.*

*En **Allemagne**, un parent reçoit un point de retraite par an pendant trois ans, qu'il travaille ou non. S'il travaille, ces points s'ajoutent à ceux gagnés au moyen des cotisations obligatoires à la retraite déduites du salaire.*

*En 1999, le Gouvernement des **Pays-Bas** a lancé un projet de quatre ans qui a pour but d'aider les parents à concilier travail et responsabilités familiales dans la vie quotidienne: 140 expériences sont menées dans tout le pays – «Contrats maternels», heures de travail flexibles, nouveaux types de garderies, centres de services de proximité, petits services de garderie et de soins aux personnes âgées, stratégies de gestion du temps et mise au point de trajets sûrs pour rentrer de l'école.*

*En **Pologne**, la Confédération polonaise des syndicats est à l'origine d'une enquête sur la discrimination qui a été effectuée par l'Inspection nationale du travail. Celle-ci a demandé à des employés combien de fois ils avaient eu connaissance de cas de discrimination pour des raisons de sexe et s'ils étaient personnellement en cause, avaient entendu parler de ces cas ou en avaient été témoins. Les résultats provisoires de l'enquête montrent que plus de la moitié des employés avaient connaissance de cas de discrimination.*

*Au **Royaume-Uni**, l'Assemblée nationale du pays de Galles, en partenariat avec la Confédération syndicale (TUC) du Pays de Galles et la Commission galloise pour l'égalité des chances, a lancé en 2002 une campagne appelée «Supprimer l'écart de rémunération», dans le but de sensibiliser à la discrimination dans la rémunération et d'encourager les employeurs à réexaminer leur politique en la matière. Un audit effectué au sein de l'Assemblée nationale elle-même a montré des écarts de rémunération, auxquels il a été remédié.*

G. Les femmes, le pouvoir et la prise de décisions

- ***Résultats:** Les femmes sont plus nombreuses à exercer des fonctions de prise de décisions, à siéger au gouvernement et dans des instances élues, notamment au niveau local. Dans la plupart des pays, la sensibilisation au rôle des femmes dans la prise de décisions a augmenté. En Europe orientale et dans les pays de la CEI, en particulier, les femmes ont été plus nombreuses à entrer dans la vie politique locale en raison de la démocratisation et du développement de la société civile. Les lois et les mesures gouvernementales évoluent dans le bon sens dans un certain nombre de pays.*

- *Difficultés: Il faut assurer la continuité du progrès, qui a été très inégal, et dans de nombreux pays la participation des femmes à la vie politique reste très faible au niveau national; renforcer les campagnes de lutte contre les stéréotypes voulant que la place de la femme soit à la maison et non dans les instances du pouvoir, et contre les obstacles culturels; rendre les systèmes électoraux plus favorables aux femmes candidates, accroître la transparence des pratiques de recrutement et réduire la domination des hommes dans certains domaines de la prise de décisions.*

45. Pendant les 10 dernières années, la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions a augmenté, parallèlement à l'évolution démocratique de nombreux pays de la région de la CEE. Tous les pays connaissent désormais la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ses dispositions qui touchent au pouvoir et à la prise de décisions, par exemple au droit de vote, à la représentation des femmes au gouvernement ou dans la fonction publique, aux fonds accordés aux organisations de femmes et aux quotas.

46. Le progrès a toutefois été inégal et variable au fil des élections. Il a aussi été fragile et des reculs ont été enregistrés. Si les femmes ont été plus nombreuses à siéger au parlement national dans quelques pays entre 1994 et 2003, par exemple dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (de 3,3 à 18,3 %) et en Bulgarie (de 10,8 à 26,2 %), elles ont marqué un recul ailleurs, comme en Lituanie (de 17,5 à 10,6 %).

47. Les pays scandinaves et les Pays-Bas ont régulièrement obtenu les meilleurs résultats (entre 45 et 36 %). L'Autriche, l'Allemagne, l'Islande et l'Espagne étaient aussi en bonne position (plus de 30 %). En Belgique, le pourcentage de femmes au Parlement est passé de 12,7 à 35,3 %. À l'inverse, les femmes représentaient moins de 10 % des parlementaires dans un certain nombre de pays, dont la Turquie (4,4 %), l'Ukraine (5,3 %), l'Albanie (5,7 %), l'Ouzbékistan (7,2 %) et la Serbie-et-Monténégro (7,9 %). Le pourcentage s'établissait autour de 10 % dans un grand nombre de pays comme la Fédération de Russie, la Roumanie, la Hongrie et le Kazakhstan. Les femmes représentent de 12 à 14 % des parlementaires en France, en Grèce, en Irlande et en Italie.

48. Un certain nombre de pays se sont engagés à réaliser l'égalité des sexes dans les services gouvernementaux et publics. En Irlande, le Gouvernement a fixé un objectif minimum de 40 % de femmes siégeant dans les organismes publics, et aux Pays-Bas cette proportion doit atteindre 50 % d'ici à 2010. Dans bien des pays, toutefois, les systèmes législatifs en vigueur n'exigent pas une représentation proportionnelle des femmes et des hommes parmi les candidats aux élections. Des systèmes de quotas mis en place dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, la Grèce et la Norvège, ont amélioré les chances des femmes aux élections.

49. Il faut néanmoins agir d'urgence dans la plupart des pays pour progresser, en particulier pour ce qui est de la représentation des femmes dans la prise de décisions au niveau national. Cette action devrait comprendre des campagnes de sensibilisation, la mise au point d'indicateurs pour suivre et évaluer le progrès et l'adoption de mesures novatrices pour encourager toutes les parties prenantes à assurer une participation égale des femmes et des hommes dans les partis politiques et les organes élus.

*La **France** a choisi de promouvoir la parité dans les organes élus: le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives a été inscrit dans la Constitution en juin 2000, et plusieurs lois ont été adoptées pour lui donner effet, y compris des règles différentes pour les scrutins à deux tours et les scrutins à un tour: dans le premier cas, la parité est obligatoire, tandis que dans le second, qui ne concerne que les élections législatives, la loi impose une sanction financière aux partis et groupements politiques pour lesquels l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe dépasse 2 % du nombre total de candidats.*

*Les **Pays-Bas** ont mis au point un projet de référence – «Les femmes aux postes de responsabilité». Il vise à élaborer des critères de référence et à comparer l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans différents secteurs du marché du travail. Le projet quantifie le progrès mais comporte aussi un élément qualitatif. Le critère doit donc comprendre moyens de concilier travail et responsabilités familiales, postes de niveau élevé à temps partiel, recrutement, méthodes de sélection et organisation des carrières. À compter de 2004, les entreprises pourront utiliser ce système pour évaluer leurs propres résultats.*

H. Mécanismes institutionnels de promotion de la femme

- *Résultats: Tous les pays ont continué de mettre en place des mécanismes institutionnels, et la gamme des institutions créées s'est étendue. L'égalité des sexes a été favorisée au niveau du gouvernement comme à tous les niveaux. Certains pays se sont dotés des moyens de suivre l'évolution de la situation dans les domaines critiques. Une attention accrue a été accordée à l'établissement de budgets genrés.*
- *Difficultés: Il faut renforcer les mécanismes institutionnels dans un certain nombre de pays en remédiant aux faiblesses dues au manque de professionnels et de ressources financières ou à une compréhension et une conscience insuffisantes des questions liées à l'égalité des sexes; sensibiliser à la notion d'égalité des sexes en tant que droit de l'homme; améliorer les données et continuer à mettre au point des outils, par exemple des budgets axés sur les besoins des femmes, pour intégrer ces besoins à la totalité des activités et des programmes.*

50. La législation a considérablement progressé au cours des 10 dernières années, en raison notamment du meilleur fonctionnement des mécanismes nationaux. Tous les pays considèrent que ces mécanismes sont importants pour suivre les progrès réalisés, identifier les domaines où il faut légiférer et assurer l'application des lois (voir ECE/AC.28/2004/4/Add.2).

51. La plupart des pays de la région de la CEE ont élaboré des plans d'action nationaux et ratifié la Convention. Le cadre législatif des pays d'Asie centrale et du Caucase a évolué dans le bon sens, et des mécanismes nationaux ont été mis en place à la fin des années 90. Toutefois, ces mécanismes restent isolés de la structure gouvernementale et du processus de prise de décisions et disposent de ressources insuffisantes (voir ECE/AC.28/2004/4/CRP.4). Bien d'autres pays de la région, notamment dans la CEI, se heurtent à des problèmes analogues.

52. Les mécanismes nationaux existants varient considérablement, de par leur structure, leurs ressources et de l'impact qu'ils ont sur la promotion de la femme. Certains sont placés sous

la responsabilité de ministres, comme en France et en Pologne. Le personnel dont ils disposent va de 1 personne en Géorgie à 220 en France.

53. Les services chargés des questions liées à l'égalité des sexes relèvent de différentes instances gouvernementales. Ils peuvent faire partie des ministères du travail et des affaires sociales, comme en Slovaquie, ou prendre la forme de vastes réseaux de bureaux régionaux, comme en Belgique, en France ou en Espagne. Ils peuvent soit être l'instance chargée au premier chef d'assurer l'égalité des droits et de coordonner les politiques dans ce domaine, soit élaborer et mettre en place les politiques gouvernementales en collaboration avec d'autres ministères. Dans tous les pays, ils travaillent dans trois domaines clefs: renforcement de l'appui institutionnel à l'égalité des sexes, suivi et respect des engagements et augmentation de la synergie entre mécanismes institutionnels et société civile.

54. Au cours des 10 dernières années, les liens se sont renforcés entre mécanismes nationaux et autres parties prenantes, comme les ministères de tutelle, les parlements, les instituts de recherche, les universités et les médias. Dans tous les pays, les liens avec les ONG se sont resserrés. En même temps, celles-ci ont pris l'initiative de mouvements de pression qui demandent l'amélioration des mécanismes nationaux existants dans de nombreux pays, notamment dans les nouvelles démocraties, en Géorgie par exemple.

55. Un grand nombre de pays ont amélioré les outils dont ils disposent pour intégrer la prise en compte des questions liées à l'égalité des sexes, notamment les données et les analyses ventilées par sexe. Pour ce faire, ils ont coopéré avec les bureaux nationaux de statistique et resserré leurs liens avec les instituts de recherche.

56. En dépit de ces avancées, de nombreuses difficultés demeurent. L'isolement et l'insuffisance des ressources, notamment le manque de personnel qualifié, affaiblissent ces mécanismes. Il reste encore bien des lacunes à combler pour ce qui est des outils et mesures propres à permettre l'établissement de budgets axés sur les besoins des femmes, de l'amélioration des statistiques femmes-hommes et des dispositifs de suivi et d'évaluation du progrès.

L'ex-République yougoslave de Macédoine a créé un groupe des statistiques femmes-hommes au sein de l'Institut national de statistique.

En Slovénie, une nouvelle législation, dont la loi sur les responsabilités parentales et les allocations familiales (2001), la loi sur les relations du travail (2002) et la loi sur l'égalité des chances (2002 et 2004), renforce sensiblement le cadre législatif et les mécanismes d'application de l'égalité des sexes dans tous les secteurs et auprès des parties prenantes à tous les niveaux. L'égalité des sexes fait désormais partie du débat public et des politiques des gouvernements central et locaux.

En Espagne, l'Institut de la condition de la femme a joué un rôle clef, en tant que membre du Groupe de suivi sur l'égalité des chances, dans l'élaboration d'indicateurs pour des questions précises: emploi, économie non structurée, bénéficiaires du système de revenu minimum, groupes marginaux, comme les femmes sans abri, et harmonie entre travail et vie familiale.

I. Droits fondamentaux des femmes

- ***Résultats:** Tous les pays reconnaissent à la femme un statut qui repose sur les normes législatives fondamentales et les instruments internationaux. Partout, l'égalité des droits et la liberté de tous les membres de la société, sans distinction de sexe, de race, de religion ou autre situation, sont inscrites dans la Constitution. Les droits de l'homme sont un souci prioritaire de tous les gouvernements, eu égard en particulier aux droits des femmes, des enfants, des minorités et des personnes handicapées.*
- ***Difficultés:** Il faut améliorer la reconnaissance de fait et l'application du principe selon lequel l'égalité des sexes est un droit humain dans certains pays, en partie parce que son importance en tant que droit humain et démocratique peut y être sous-estimée; affiner les outils politiques et juridiques; renforcer la coopération avec les ONG qui sensibilisent à l'égalité des sexes et aux droits fondamentaux des femmes.*

57. Une majorité des pays ont fait état de résultats dans ce domaine. Dans toute la région de la CEE, des changements ont été apportés aux dispositions relatives aux droits de l'homme, en particulier pour ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains et l'éducation. L'une des réalisations les plus importantes en Turquie a été l'intégration des droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux des femmes, dans les programmes d'études du primaire et du secondaire en 1995.

58. En revanche, certains pays se heurtent aussi à des problèmes politiques, juridiques et sociaux pour faire respecter et reconnaître les droits fondamentaux des femmes. Il existe un certain nombre de moyens de remédier à la situation, en particulier le respect accru de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme (par exemple de la Convention). En outre, les mécanismes gouvernementaux et les organisations de femmes pourraient être renforcés et les lois existantes appliquées plus strictement. Il faut aussi que les organisations et les réseaux de femmes sensibilisent davantage les femmes à leurs droits.

*Dans le cadre d'une conférence nationale sur le thème «Les femmes en **Croatie**, 2001-2005», des membres du Parlement croate, d'ONG de femmes, de partis politiques, de syndicats et d'institutions scientifiques ont fixé des objectifs aux fins de la promotion de la femme, arrêté les principes directeurs d'une nouvelle politique nationale et défini les mécanismes institutionnels qui en assureront l'application.*

*En **France**, les politiques visant à promouvoir le respect des droits de la femme ont été mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre les autorités françaises et 120 centres d'information sur les droits de la femme, coordonnés par un centre d'information national.*

*La **Lituanie** a renforcé la protection des droits de la femme au moyen de nouveaux codes et lois qui prévoient des mesures allant d'initiatives visant à assurer l'égalité des chances au renforcement des sanctions pénales pour traite des êtres humains et violence dans la famille. Le nouveau Code du travail du pays comprend un grand nombre de dispositions relatives à l'égalité des sexes.*

*En **Fédération de Russie**, la nouvelle loi sur les partis politiques favorise la participation égale des hommes et des femmes à la vie politique. Le pays a également adopté une loi garantissant l'égalité des droits et la liberté des hommes et des femmes et un «document stratégique sur l'égalité des sexes»*

J. Les femmes et les médias

- ***Résultats:** Dans la plupart des pays, la coopération avec les médias est un élément important des stratégies élaborées pour combattre les stéréotypes et sensibiliser aux aspects économiques de l'égalité des sexes, de la violence et autres phénomènes. Entre autres initiatives, des codes de conduite ont été mis au point avec des professionnels des médias. Un grand nombre de pays ont entrepris des projets visant à mieux faire comprendre la problématique des sexes et à faire évoluer l'image des hommes et des femmes à la télévision.*
- ***Difficultés:** Il faut intégrer la question des femmes et des médias dans le système législatif de nombreux pays et veiller au respect des codes de conduite; supprimer les stéréotypes dans les médias; consacrer des ressources humaines et financières accrues à la disposition d'un souci d'égalité des sexes par les médias.*

59. En dépit des difficultés rencontrées, des progrès ont été accomplis et de nombreux pays, dont le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède, abordent la question dans le cadre de plans d'action nationaux. Pour progresser davantage, il faudrait sensibiliser encore plus, modifier les lois, dispenser une formation adéquate aux professionnels des médias et consacrer des fonds accrus à la promotion d'un souci d'égalité des sexes par les médias.

*Le jeu d'outils de formation «**Screening Gender**» est une coproduction de cinq organismes de télédiffusion du secteur public, YLE (**Finlande**), ZDF (**Allemagne**), NOS (**Pays-Bas**), NRK (**Norvège**) et SVT (**Suède**). Il contient toute une gamme d'outils visant à mieux informer sur la question de l'égalité des sexes et à faire évoluer l'image des hommes et des femmes à la télévision. Les matériels peuvent être utilisés dans des cadres de formation très divers.*

*Avec la **France**, l'**Italie** et l'**Espagne**, le **Portugal** a publié des «Principes directeurs pour éliminer les stéréotypes sexistes dans les médias et la publicité». Ces principes permettent d'analyser les stéréotypes et de les repérer au moyen de listes de contrôle et autres outils. Ils ont été présentés à quelques médias nationaux; il est prévu de travailler avec des journalistes et des étudiants en communication.*

*En **Slovaquie**, des cours, des ateliers et des conférences ont été organisés à l'intention des journalistes dans des domaines tels que l'image de la femme dans les médias, la violence dans la famille et la violence à l'égard des femmes et des enfants.*

*Au **Royaume-Uni**, le Gouvernement a conscience que l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les organismes de radio et de télévision peut amener les médias à donner une image plus positive de la femme. Le Ministère de la culture, des médias et des sports a donc décidé que, d'ici à 2005, les organismes qu'il appuyait devaient être composés à 50 % de femmes.*

K. Les femmes et l'environnement

- *Résultats: Les femmes contribuent activement à la protection de l'environnement et se préoccupent de préserver la qualité de la vie. Elles ont joué un rôle important dans les campagnes de sensibilisation aux aspects moraux de la protection de l'environnement, dans la réduction de la consommation de ressources et dans le traitement et la réutilisation.*
- *Difficultés: Il faut faire mieux connaître le lien entre l'environnement et le rôle des femmes dans sa protection; accroître le soutien humain et financier à cette fin; veiller au respect des conditions indispensables à un développement durable (gestion des déchets et accès à l'eau et à l'assainissement, notamment en Asie centrale et dans le Caucase).*

60. Un grand nombre de pays de la région de la CEE tiennent à associer les femmes à la prise de décisions en matière d'environnement et à intégrer l'égalité des sexes dans des politiques et programmes de développement durable, concernant par exemple les établissements humains, la consommation de produits sans danger pour l'environnement et le rendement énergétique. Les femmes sont nombreuses à agir pour protéger l'environnement et à adhérer à des ONG qui œuvrent pour sa défense.

61. Il faudrait s'efforcer de mettre l'expérience et la contribution des femmes à un environnement sain au cœur des préoccupations du XXI^e siècle.

*L'Agence **norvégienne** pour la coopération aux fins du développement a financé des projets conjuguant la gestion des ressources naturelles et l'autonomisation des femmes. En Norvège, un projet de trois ans vise à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans le processus de planification municipale.*

*Au **Portugal**, la loi sur l'aménagement du territoire et le bâtiment associe les femmes à l'élaboration de méthodes de travail participatives et interactives.*

*En **Slovaquie**, la question des inégalités fondées sur le sexe a été prise en considération dans la préparation de la stratégie nationale de développement durable et du rapport national sur le développement de l'habitat et du logement.*

L. La petite fille

- *Résultats:* La quasi-totalité des pays ont indiqué que garçons et filles étaient traités de la même façon. La santé sexuelle fait désormais partie des programmes scolaires dans un nombre croissant de pays. Il existe aussi des projets et des groupes de travail sur la violence et les abus sexuels dont les enfants sont victimes, ainsi que des programmes de lutte contre la toxicomanie.
- *Difficultés:* Il faut créer des programmes à long terme pour sensibiliser les futurs enseignants à la question de l'égalité des sexes; supprimer les stéréotypes qui existent encore dans les programmes et les manuels; assurer un traitement égal aux fillettes des familles d'immigrants.

62. Filles et garçons étant traités de la même manière dans toute la région de la CEE, la question de la petite fille ne retient pas particulièrement l'attention dans la plupart des pays. Toutefois, l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire s'est restreint dans quelques pays d'Asie centrale.

63. Il faut continuer à agir, notamment pour combattre les attitudes négatives et l'image stéréotypée des filles, mettre fin à la violence contre la petite fille, élaborer et faire respecter les lois contre les mutilations génitales. Certains pays ont pris des mesures importantes dans ces domaines. Dans d'autres, il faut encore combattre les inégalités entre les sexes dans les programmes d'études et les manuels et remanier les matériels pédagogiques. Pour éliminer les stéréotypes, il faut éduquer les enseignants, hommes et femmes.

*En **Finlande**, l'éducation dans le domaine de la santé sexuelle deviendra de nouveau une matière obligatoire à l'école. Le Ministère des affaires sociales et de la santé a créé un groupe de travail chargé d'étudier la violence et les abus sexuels et de cibler les soins à dispenser. Il en a résulté la publication par le Centre national de recherche-développement pour le bien-être et la santé d'un guide devant permettre aux responsables de la protection sociale et de la santé et à la police de repérer les cas de violence contre les enfants et les abus sexuels à enfant et d'enquêter à leur sujet.*

*Les changements apportés dans le secteur de l'éducation en **Italie** à la suite de l'arrivée de familles immigrantes ont contribué sensiblement à l'intégration et à l'égalité des chances.*

*Le Gouvernement **norvégien** a adopté un programme intitulé «L'Action du Gouvernement pour combattre les mutilations sexuelles féminines, 2002». Ce programme comprend 33 mesures et est assorti d'un grand nombre d'activités en matière d'éducation, d'information et de communication. De même, le **Royaume-Uni** a adopté une nouvelle loi sur les mutilations sexuelles féminines en 2003. Cette loi permet d'intenter des poursuites lorsqu'une ressortissante britannique est victime de ces mutilations à l'étranger. Elle érige en délit le fait pour des ressortissants ou des résidents permanents du pays de procéder à des mutilations sexuelles féminines à l'étranger, même dans des pays où celles-ci sont légales. Dans ce contexte, elle frappe aussi d'illégalité tout conseil, aide, encouragement ou achat de services à l'étranger. La peine maximale a été portée de 5 à 14 ans d'emprisonnement.*

En Suède, le Gouvernement a présenté un document sur le travail de développement international dans la perspective des droits de l'enfant. Ce document souligne l'engagement du Gouvernement dans ce domaine et met l'accent sur l'importance des mesures visant à accroître l'égalité des sexes dans la coopération aux fins du développement.

II. ALLER DE L'AVANT: QUELQUES DOMAINES D'ACTION FUTURE

64. Tous les gouvernements des pays de la région de la CEE savent qu'il reste beaucoup à faire en dépit des progrès réalisés dans l'égalité des sexes. Pays et gouvernements sont fermement résolus à continuer d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action et du Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing + 5).

65. Un grand nombre de gouvernements ont arrêté les mesures à prendre à l'avenir pour créer des structures dotées d'un mandat légal en matière de coordination du développement, de mise en œuvre et de suivi des politiques d'égalité des sexes. Il reste cependant à décider si ces mécanismes devraient faire partie du gouvernement ou en être indépendants et la manière dont leur action devrait être coordonnée.

66. Les grands défis de demain peuvent être classés sous six rubriques:

- Accroître la sensibilisation à l'égalité des sexes dans toute la société, à tous les niveaux du gouvernement, dans les ONG, dans le secteur de l'éducation et les médias.
- Les femmes et l'économie: renforcer l'employabilité des femmes, s'attaquer à l'écart de rémunération entre hommes et femmes; favoriser l'entrepreneuriat des femmes; encourager la représentation des femmes dans les organes directeurs; combattre la discrimination dans l'emploi; accroître le nombre de garderies d'enfants; développer les services destinés aux enfants dans les zones défavorisées.
- Les femmes et la santé: améliorer l'accès aux services de santé; réduire l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales; réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes.
- Les femmes et l'éducation: former les femmes, notamment aux technologies de l'information et à l'informatique; renforcer leur présence dans les disciplines scientifiques.
- Mécanismes institutionnels: rôle des femmes dans la prise de décisions, la représentation politique, la participation au gouvernement et les programmes électoraux; établissement de budgets axés sur les besoins des femmes.
- Violence à l'égard des femmes: prévenir la violence dans la famille et la traite des femmes.
